

# Rapport d'évaluation

## Plan d'action O2D Environnement



**Mars 2026**

# Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise O2D Environnement dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

O2D Environnement			
Date d'adhésion au programme	14/04/2020	Date d'engagement dans le programme	24/05/2023
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	4 ans (2023-2027)		

Date de transmission du rapport de suivi	22/01/2026
Plan d'action évalué	1 <sup>er</sup> plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	05/2023-12/2025
Date de publication du rapport d'évaluation	03/2026

## Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un bureau d'études mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, suffisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise **des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

## Table des matières

<b>I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action .....</b>	<b>4</b>
I.1 Engagements préexistants.....	4
I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés par l'entreprise .....	4
I.3 Cadre mis en place et description des actions .....	5
<b>II. Evaluation .....</b>	<b>7</b>
II.1 Synthèse de l'évaluation .....	7
II.1.1 Adéquation des informations fournies .....	7
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	7
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
<b>III. Recommandations .....</b>	<b>9</b>
III.1 Recommandations relatives au caractère SMART du plan d'actions .....	9
III.1.1 Précision du plan d'action.....	9
III.1.2 Complément au plan d'action .....	9
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre .....	9
<b>IV. Synthèse des retours du jury .....</b>	<b>10</b>

# I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

<b>Organisation et zone géographique</b>	SOLETAIRE SYSTEMES, 117 Rue Pierre Brizon, 59810 Lesquin
--	--

<b>Secteurs d'activité</b>	<p>O2D ENVIRONNEMENT est fournisseur de systèmes de sols perméables, pour l'infiltration des eaux pluviales et la végétalisation de surfaces. Nous développons des solutions complètes de sols comprenant fondations, dalle alvéolée (éco-matériau) et remplissages. Notre expertise se situe sur les projets d'aménagement de surfaces carrossables (parkings et voies d'accès), mais tend à s'étendre sur d'autres types d'aménagements de sols perméables et végétalisés.</p> <p>Notre intervention au sein des projets d'aménagement dépasse le rôle de simple fournisseur de matériaux. Nous mettons un point d'honneur à accompagner les concepteurs par nos conseils techniques et outils à disposition, et à suivre le projet jusqu'à la mise en œuvre en phase chantier.</p>
----------------------------	---

<b>Chiffre d'affaires</b>	3,8 M€ en 2018 – Résultat net : 881 000€ en 2024
---------------------------	--

<b>Nombre d'employés</b>	PME (entre 10 et 19 salariés)
--------------------------	-------------------------------

<b>Site web de l'entreprise</b>	<a href="https://www.o2d-environnement.com/">https://www.o2d-environnement.com/</a>
---------------------------------	---

## I.1 Engagements préexistants

En 2023, O2D ENVIRONNEMENT a formalisé son Code Ethique Interne ainsi qu'un Code Ethique Fournisseurs. Ce dernier contient des éléments concernant les défis environnementaux et la réduction des impacts négatifs liés à la production.

## I.2 Synthèse des principaux enjeux identifiés par l'entreprise

Notre entreprise est fortement dépendante de la biodiversité tant la pérennité des solutions que nous préconisons repose sur le vivant. En effet, nos systèmes de sols sont générateurs de nombreux bénéfices environnementaux (axes Eau, Végétal, Climat, Biodégradation, Cadre de vie), mais pour ce faire, ils dépendent du bon fonctionnement des écosystèmes et de leurs services rendus, tout au long de leur période d'exploitation. En amont de notre activité se trouve toute la phase de production, consommatrice de ressources naturelles, dans laquelle nous n'intervenons qu'en tant que partenaire. L'industriel producteur de la dalle TTE® est d'ores et déjà engagé dans une démarche de production vertueuse, depuis la collecte des plastiques ménagers jusqu'à la compensation carbone de sa production et de son fret. Nous encourageons le recours aux matières issues du recyclage auprès de nos autres partenaires producteurs pour éviter la surconsommation de ressources naturelles (sable, terre, minéraux, etc.) et sommes attachés à la dimension environnementale des produits que nous proposons à nos clients. Nous ne possédons pas le pouvoir d'action sur le process de production. Au demeurant, nous

avons un pouvoir de décision quant au développement de notre réseau de partenaires selon nos exigences d'éco-conception.

Nous avons bien sûr noté l'impact de notre activité sur l'artificialisation des sols. Bien que la fonction première du système soit de rendre aux sols construits leurs fonctions naturelles, et notamment autour de l'infiltration des eaux pluviales, ils n'en sont pas moins des sols artificialisés répondant aux usages anthropiques.

Notre activité donnant lieu à de nombreux transports de marchandises, pour acheminer les matériaux sur les chantiers et assurer l'accompagnement des entreprises de pose surplace, nous sommes conscients de notre empreinte carbone liée au fret et au transport humain.

Le domaine des technosols - leurs comportements, impacts et bénéfices - est un champ de recherche en demande de données scientifiques. Nos contributions récentes au travers de deux rapports d'études (comportement thermique et biodiversité) trouvent écho auprès des acteurs de l'aménagement.

A l'aval de notre activité se trouve la gestion de la fin de vie de nos matériaux, lors de la déconstruction d'un chantier. Le caractère réutilisable et recyclable de la dalle TTE® permet un moindre impact sur la pollution générée. Dans les scénarii développés lors de l'ACV, la part de matériaux destinée à l'enfouissement reste de 30%. Le développement de la filière recyclage en France permettrait certainement de réduire cette part de déchet non revalorisable, et également d'envisager une production française pour notre produit socle. Cela dépasse pour l'instant le champ d'action de notre société et n'est donc pas jugé comme prioritaire dans ce plan.

A partir de ces dépendances et impacts, et au regard de notre positionnement de fournisseur non-producteur, nous avons évalué nos risques et opportunités associés à la biodiversité :

- Risques opérationnels liés à une hausse de coût des intrants (ressources naturelles ou déchets recyclés), de l'énergie et du fret, répercutés sur le prix d'achat et de vente de nos matériaux
- Risques de marché liés au développement de solutions concurrentes, en production locale
- Risque réglementaire lié à la surveillance des ouvrages d'infiltration des eaux pluviales
- Opportunités de marché liées à la conquête d'autres types d'aménagements (piéton, cycle), avec des produits répondant aux exigences environnementales, esthétiques et d'accessibilité
- Opportunités de marché liées au développement des connaissances sur les bénéfices des ouvrages d'infiltration des eaux pluviales au regard de la biodiversité
- Opportunités réglementaires liées à la lutte contre l'imperméabilisation des sols, à la végétalisation de surfaces, à la prise en compte de la FDES dans le choix des matériaux
- Opportunité de financement pour le développement de solutions répondant à des critères environnementaux
- Opportunité d'amélioration d'image grâce à notre démarche en Recherche et Développement

Au regard de cet état des lieux, nous avons déterminé 4 enjeux prioritaires dans le cadre de notre plan d'action volontaire :

- L'augmentation du potentiel d'aménagement de surfaces grâce aux systèmes de sols perméables et végétalisés dans le cadre des projets de construction
- La revalorisation de déchets au sein de la formulation de nos matériaux
- L'empreinte carbone liée au transport de nos marchandises et collaborateurs
- Le développement des connaissances liées à la biodiversité dans le domaine des technosols

### **I.3 Cadre mis en place et description des actions**

#### **Périmètre du plan d'action**

Notre plan d'action vise l'amélioration de nos engagements en faveur de la biodiversité, à travers notre activité principale : la fourniture et l'accompagnement à la mise en oeuvre de systèmes de sols perméables et végétalisés, en France et en Belgique. Ces deux pays constituent notre zone de chalandise. Une action sera destinée spécifiquement à certaines régions, notamment méridionales, en lien avec leurs conditions climatiques.

Au niveau de notre chaîne de valeur, les actions prévues dans ce plan se situent:

- En amont : travail d'optimisation et de développement avec

nos fournisseurs producteurs et avec nos prestataires (notamment de transport).

- In situ : accompagnement sur chantier, démarche R&D, activité de représentation, transport humain

L'ensemble de nos collaborateurs sera mobilisé autour d'une ou plusieurs actions, en adéquation avec leurs fonctions et responsabilités.

**Durée et période prévues pour la mise en œuvre** 4 ans (2023-2027)

**Nombre d'actions cœur de métier** 3

**Nombre d'actions complémentaires** 3

<b>Actions cœur de métier</b>	1	Développer d'ici 2024 une solution de végétalisation permettant la mise en œuvre de systèmes de sols organiques et végétalisés quels que soient le climat ou la typologie de fréquentation.
	2	Développer d'ici 2025 un pavé de remplissage incluant au moins 20% de déchets revalorisés au sein de sa formulation
	3	Limiter l'impact carbone lié au fret et au transport humain, par le développement d'au moins trois nouvelles plateformes partenaires ainsi que le recrutement de deux collaborateurs locaux d'ici 2025

<b>Actions complémentaires</b>	1	Relancer une étude de la pédofaune sur cinq parkings végétalisés ayant fait l'objet de campagnes d'échantillonnages en 2021, ainsi que sur cinq nouveaux parkings situés dans des régions différentes, au cours du printemps 2025.
	2	Mobiliser nos collaborateurs autour de la tenue d'un journal d'observation, accessible en ligne dès 2023.
	3	Porter à connaissance des acteurs de l'aménagement nos observations et études de la biodiversité sur parkings végétalisés, à travers au moins cinq publications ou interventions entre 2023 et 2026.

## II. Evaluation

### II.1 Synthèse de l'évaluation

#### II.1.1 Adéquation des informations fournies

Les informations liées aux enjeux de biodiversité de l'entreprise sont relativement complètes. L'entreprise a réalisé un travail d'analyse de ses impacts et dépendances, en lien direct avec son activité de parkings végétalisés, et identifie plusieurs enjeux pertinents tels que la végétalisation des sols, le sourcing des matériaux ou encore l'impact carbone lié au transport. Toutefois, certains impacts potentiels ne sont pas explicitement mentionnés dans la synthèse des enjeux, notamment ceux liés aux chantiers, à l'empreinte carbone hors transport ou aux pollutions.

Les informations relatives au plan d'action et à sa mise en œuvre sont également relativement détaillées. L'entreprise décrit les actions prévues, leur calendrier, les moyens mobilisés et les indicateurs associés. Le périmètre d'action apparaît. Néanmoins, certains indicateurs restent imprécis ou uniquement qualitatifs, ce qui limite la capacité à évaluer les résultats.

Enfin, le pilotage du plan et les modalités de suivi sont mentionnés, mais le lien avec les instances décisionnelles et les mécanismes permettant d'ajuster les actions en cas d'écart avec les objectifs ne sont pas clairement précisés.

Dans l'ensemble, les informations fournies sont pertinentes et permettent de comprendre la démarche de l'entreprise, mais gagneraient à être complétées sur certains aspects pour mieux démontrer la cohérence et la robustesse du plan d'action.

#### II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

##### Caractère SMART du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	A renforcer	Suffisant	Suffisant	Suffisant

##### Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
Suffisant	Suffisant	A renforcer	A renforcer

#### II.1.3 Conclusion évaluative

Le plan d'action présenté par l'entreprise comporte plusieurs points forts : il s'appuie sur une analyse préalable des impacts et dépendances à la biodiversité, en lien direct avec le cœur d'activité de l'entreprise, qui développe des solutions de parkings végétalisés. Les actions proposées visent à la fois à renforcer les effets positifs de ces solutions, notamment par le développement de nouvelles options de végétalisation, et à réduire certains impacts environnementaux, par exemple via l'intégration de

matériaux recyclés ou la limitation des transports. Le plan s'inscrit ainsi dans la continuité du positionnement de l'entreprise et de ses travaux déjà engagés, notamment les études de biodiversité réalisées sur certains parkings.

Le plan d'action présente également des qualités en matière de structuration et de mise en œuvre. Les actions sont accompagnées d'un calendrier détaillé, d'indicateurs de suivi et de moyens humains et financiers identifiés. L'entreprise prévoit par ailleurs des actions de sensibilisation et de partage de connaissances, qui contribuent à mobiliser à la fois les collaborateurs et l'écosystème professionnel autour des enjeux de biodiversité.

Dans l'ensemble, le plan apparaît cohérent avec les activités et les capacités de l'entreprise et constitue une base solide pour structurer et renforcer son engagement en faveur de la biodiversité.

Le plan d'action pourrait être amélioré sur quelques points : l'analyse des enjeux biodiversité gagnerait à être complétée afin de mieux prendre en compte certains impacts potentiels de l'activité, notamment ceux liés aux chantiers, à l'empreinte carbone hors transport et aux pollutions associées à l'usage des parkings. Par ailleurs, certains indicateurs et objectifs restent imprécis ou qualitatifs. La définition d'indicateurs davantage orientés vers les résultats permettrait de mieux mesurer l'efficacité des actions engagées. Enfin, les modalités de gouvernance et de suivi pourraient être renforcées, notamment en précisant le lien avec les instances décisionnelles et les mécanismes d'ajustement du plan en cas d'écart avec les objectifs fixés.

## III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations ci-après sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses nécessaires.

### III.1 Recommandations relatives au caractère SMART du plan d'actions

#### III.1.1 Précision du plan d'action

Pour consolider son plan d'action, l'entreprise pourrait apporter les précisions suivantes :

- Préciser la liste de ses enjeux de biodiversité pour proposer une réelle synthèse claire de ses impacts et dépendances
- Indiquer de quelles façons les parties prenantes ont été associées à la définition des actions du plan
- Préciser les objectifs chiffrés pour toutes les actions, ainsi que les valeurs de départ. Ex pour l'action 3 : quelles sont les émissions à date de l'entreprise et quel est son objectif de diminution ?
- De façon générale, préciser si les interventions de l'entreprise se font sur des zones déjà artificialisées ou vierges

#### III.1.2 Complément au plan d'action

Pour aller plus, l'entreprise pourrait identifier de nouvelles actions permettant de traiter des enjeux peu pris en compte dans ce premier plan d'action :

- Proposer une action liée à la mise en œuvre de ses chantiers (respect de la faune, prise en compte des EEE, risques de pollution, etc)
- Proposer une action plus globale de réduction de l'empreinte carbone de l'entreprise

### III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

Pour la suite du plan d'action, l'entreprise est encouragée à :

- Faire un état des lieux des ressources financières utilisées à mi-parcours
- Faire évoluer l'action 2, qui n'a pas été mise en œuvre après la phase de cadrage, vers une action plus globale de diminution de l'impact des chantiers
- Faire évoluer l'action 3, qui est terminée, vers une action de diminution globale de l'intensité carbone de l'entreprise
- Faire évoluer l'action 5 (outil de partage de données sur la biodiversité des chantiers pour les collaborateurs) en intégrant l'obligation dans les processus de suivi de chantiers

## IV. Synthèse des retours du jury

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

### CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les conclusions évaluatives.

Les membres du jury ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury a souligné l'intérêt du plan d'action et encourage l'entreprise à poursuivre sa démarche, notamment son action de développement des connaissances scientifiques liés à la biodiversité dans le domaine des technosols.

### RECOMMANDATIONS

L'ensemble des membres du jury était en accord avec les recommandations.

Les membres du jury ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

- Concernant la solution de végétalisation, le jury préconise de recourir à des propositions intégrant des végétaux sauvages d'origine local (par exemple en s'appuyant sur la marque [végétal local](#)) afin de s'assurer que cela soit réellement favorable à la biodiversité
- Étudier le risque de décomposition d'éventuels micro-plastiques (bien que recyclés) dans le sol lors de la dégradation des dalles enfouies (fin de vie produit).
- Préciser sur quels types de sols (déjà artificialisés ou non) les installations sont effectuées – afin d'éviter un impact négatif à la biodiversité sur des sols naturels
- Mettre en place une action complémentaire de sensibilisation / formation des collaborateurs (à la biodiversité en général et à la pédofaune en particulier)